

Saint-Brieuc, le 22.12.2020

Direction de l'Eau et de l'Assainissement
Suivi : François DAVID
Tél : 02 96 58 51 30
Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

**Monsieur le Président de l'Association
HALTE DES MAREES VERTES
11, rue du Stade
22 120 POMMERET**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 18 décembre. Je tiens à apporter quelques rectifications aux affirmations que vous faites.

Tout d'abord, Saint-Brieuc Armor Agglomération agit en tant que prestataire pour les communes littorales adhérentes à notre EPCI, qui le souhaitent. Réglementairement, la sécurité sanitaire des plages est du ressort de la commune (pouvoir de police du maire) et de l'État (puisque les algues s'échouent sur le domaine public maritime).

Ensuite, les interventions réalisées par les entreprises, dans le cadre d'un marché public, sont encadrées par un cahier des charges précis et par une analyse de risques réalisée en coopération avec la CARSAT. Le protocole actuel, qui impose le port du détecteur de sulfure d'hydrogène, et des cabines à air filtré sur les engins de chargement, est contrôlé par les entreprises, par la DIRRECTE et bien entendu par nos services. Les agents de SBAA sont sur le terrain chaque jour de ramassage de ces algues. En Baie de Saint-Brieuc, en aucun cas les agriculteurs ne viennent ramasser les algues sur les plages.

A la suite de difficultés de fonctionnement à l'été 2019 au centre de traitement de Launay-Lantic, de l'épandage d'algues vertes sur des terres agricoles a été fait, dans le respect de ces mêmes protocoles sanitaires, par des entreprises disposant des mêmes appareils de filtration de l'air. Ce ne sont pas les agriculteurs qui ramassent, ni qui transportent, ni qui épandent, ni qui enfouissent les algues. Par ailleurs, l'épandage sur terres agricoles, très marginal par rapport à ce qui est traité à Launay-Lantic, est encadré réglementairement selon les mêmes critères que tout épandage sur terre agricole.

Concernant les échouages de cette année, je ne partage pas votre analyse. Les quantités observées ne sont pas inhabituelles. L'année 2020 a été une année de relatifs faibles échouages, surtout si on la compare à 2019 ou 2017, mais nous continuons à ramasser les algues : le dernier ramassage a été fait le 1^{er} décembre 2020, pour un tonnage modeste de 27 tonnes. Nous sommes en effet bien conscients que le « réensemencement » de la marée verte se fait d'une année sur l'autre. La quantité de « semence » en début de saison conditionne en grande partie l'ampleur des échouages. Un hiver tempétueux comme celui de 2019-2020 a ainsi permis un démarrage tardif des échouages. A contrario, un hiver calme et ensoleillé comme celui de 2018-2019 a favorisé un démarrage précoce et une année très chargée.

A ce jour, nous ne pouvons pas savoir si l'hiver 2020-2021 sera dispersif ou calme. Mais nous ramassons les algues vertes dès que possible, c'est à dire dès que ce sont des ulves en tas formé, en haut de plage, accessibles aux engins de ramassage.

Les techniques actuelles dont nous disposons ne permettent pas de ramasser les algues sur des substrats meubles. Agissant dans un milieu naturel, nous ne devons pas non plus ramasser d'autres espèces d'algues. Nous avons budgété, cette année encore, une somme importante pour expérimenter de nouvelles techniques de ramassage. L'enjeu est de pouvoir ramasser les ulves massivement, rapidement, en sécurité et dans le respect de la biodiversité (nous sommes dans la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc). Pour le moment, aucune autre technique testée, et elles sont nombreuses (cf. les travaux du CEVA entre autres), ne reprend tous ces critères.

Sur le volet préventif, nous sommes persuadés que c'est la seule manière d'en finir avec le phénomène des marées vertes. Mais cet objectif, sur lequel SBAA et de nombreux partenaires mettent beaucoup de moyens, n'est pas atteignable à court terme.

Sur la communication, nous ne confondons pas échouage en haut de plage une année donnée et éradication du phénomène. La réussite des efforts sur le volet préventif ne peut être vue que sur le long terme. Les facteurs climatiques (ensoleillement, hiver calme ou tempétueux, pluies printanières et estivales), variables d'une année sur l'autre, sont encore très déterminants sur la quantité d'algues vertes une année donnée. Aussi, si une année particulière nous nous réjouissons de la faiblesse des nuisances, nous ne crions pas victoire et restons mobilisés.

Enfin, pour votre information, notre marché actuel de ramassage, transport des algues se terminant au printemps 2021, nous avons relancé, sans attendre votre courrier, la procédure pour un nouveau marché pluriannuel de ramassage, transport des algues, ainsi que d'épandage sur terres agricoles pour de faibles volumes. La filière de traitement privilégiée restera celle de Kerval à Launay-Lantic, auquel nous sommes adhérent. Ce marché pluriannuel sera probablement lancé au travers d'un groupement de commande avec Lamballe Terre & Mer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Le Président,

Ronan KERDRAON

Copie à :
- M. le Président de Lamballe Terre et Mer
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture